

Présents :

- Mmes : BOINNARD Nadine, VAUTHAY Eliane, BOYAT Sylvie, BOINNARD MORALLET Laurence et ROSSET Erika.
- Mrs : BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude.

Excusés :

- Mrs : MENOUD Florian, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

Ordre du jour :

- Tarifs eau et assainissement
- Taxes Agence de l'eau
- Délibération Convention Territoriale Globale 2026 - 2030
- Délibérations Modificatives Budgétaires
- Délibération mutuelle, prévoyance suite avis Centre de Gestion
- Urbanisme
- Vœux 2026
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h00.

Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 13 octobre 2025 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

1) Tarifs eau et assainissement

Il convient de fixer les tarifs de l'eau potable et de la redevance de l'assainissement collectif pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (factures établies en 2027).

Sur propositions de Monsieur le Maire, le CM décide d'établir les tarifs suivants :

Eau		
	2025	2026
Abonnement	86,70 €	86,70 €
Consommation (<300 m ³)	1,46 € le m ³	1,46 € le m ³
Consommation (>300 m ³)	0,59 € le m ³	0,59 € le m ³

Assainissement		
	2025	2026
Abonnement	80 €	82 €
Consommation (<300 m ³)	1,32 € le m ³	1,38 € le m ³
Consommation (>300 m ³)	0,55 € le m ³	0,60 € le m ³

La hausse des tarifs permet d'être au niveau pour un futur transfert de l'eau et de l'assainissement.

	2025	2026
Branchement d'eau	380 €	400 €
Branchement d'assainissement	3 500 €	3 640 €

Le conseil municipal délibère et approuve les nouveaux tarifs.

2) Taxes Agence de l'Eau

Mr le maire présente les différentes taxes obligatoires de l'Agence de l'Eau :

- Redevance sur la Consommation d'eau potable : 0,39 € le m³ au lieu de 0,436 € le m³ en 2025.
- Redevance sur le Prélèvement de la ressource en eau : Non connu à ce jour.
- Augmentation du prix de la Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour 2026 : 0,0432 € le m³ au lieu de 0,01 € le m³ en 2025.
- Augmentation du prix de la Redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif pour 2026 : 0,03 € le m³ au lieu de 0,01 € le m³ en 2025.

Ces modifications du calcul de la taxe de l'Agence de l'Eau sont dues à une indexation sur le rendement des réseaux d'eau et d'assainissement.

3) Convention Territoriale Globale 2026 - 2030

Mr le maire informe le Conseil Municipal de la CTG dont les thèmes sont : Petite Enfance - Enfance - Jeunesse - Animation de la vie sociale - Accès aux droits, aux services inclusion numérique.

Le conseil municipal délibère et approuve cette convention.

4) Décisions Modificatives Budgétaires

- Il convient de réajuster les crédits nécessaires pour le règlement de la participation de la Commune pour la STEP du Biot pour un montant de 3 453,26 €.
Le coût du traitement des eaux usées à la station d'épuration du Biot est de 29 902 € pour l'année 2024.
- Il convient de mettre en non valeur des créances Eau et Assainissement pour un montant de 1 555 €.
- Il convient de réajuster les crédits nécessaires pour le règlement de la participation au FPIQ sur le budget communal pour un montant de 4 500€.

Le conseil municipal délibère et approuve les DMB.

5) Délibération mutuelle, prévoyance

Suite à l'avis favorable du Centre de Gestion, le CM décide d'une participation de :

- 20 € pour la Mutuelle Santé par salarié et par mois
- 10 € pour la Prévoyance par salarié et par mois

6) Urbanisme

Sylvie Boyat présente les divers dossiers étudiés lors de la commission du 28 novembre 2025 :

- 10 CUa
- 1 DP
- 2 PC

7) Vœux 2026

Le CM décide que les vœux 2026 auront lieu le vendredi 23 janvier 2026.

8) Questions diverses

- Centre aéré : suite à la réunion du 9 décembre 2025 concernant la constitution d'une association pour la création d'un centre aéré, un comité a été formé.
- Mr le Maire informe le conseil Municipal de la réunion de la Commission des Impôts qui aura lieu le vendredi 30 janvier 2026 à 14h30.
- Suite au courrier du Père CURRAL Alain, une réponse a été envoyée par la Commune. Un rendez-vous reste à fixer début janvier.
- Le Conseil Municipal prend connaissance d'un problème récurrent concernant la liaison internet de la Bibliothèque.

La séance est clôturée à 22h.